

Dans l'article du journal l'Union paru le 17 juillet 2021, intitulé « Des cours de natation gratuits pour 40 petits castels cet été », la Communauté d'agglomération et ses élus ont été surpris de découvrir les propos d'élus castels, relatés par le journaliste Corentin Mittet.

Surpris d'abord par le fait que certains élus reviennent sur un sujet qui a été acté en bureau communautaire à l'unanimité. Le maintien de la fermeture prononcée par arrêté préfectoral du 26 octobre 2020 jusqu'à mi-décembre, et prolongée jusqu'au 20 janvier 2021 par décision à l'unanimité du bureau communautaire du 7 décembre 2020.

Difficile, car, gérer une collectivité, c'est faire des choix collectifs et celui d'une fermeture n'est jamais agréable à faire. Mais il a été partagé et assumé par l'ensemble des conseillers communautaires.

Pourquoi une réouverture le 20 janvier et pas avant ?

Il n'était pas possible de rouvrir uniquement pour les écoliers et non pour les autres publics avant mi-janvier. Car, financièrement, il n'est pas tenable d'ouvrir seulement pour un type de public.

Après plusieurs mois de confinement, les EPCI gestionnaires se sont retrouvés face à des déficits abyssaux : concernant la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, le déficit Citelium entre les mois de mars et décembre 2020 approchait déjà les 100 000€.

Dans cette période très contrainte, les cours de natation pour les associations étaient possibles, ceux pour les scolaires n'étaient pas obligatoires au regard du contexte, et de nombreux enseignants castels ont d'ailleurs fait le choix de ne pas honorer les créneaux prévus durant la période où Citelium était ouvert.

Le risque était alors encore plus élevé, avec un déficit supplémentaire estimé à 30 000 €~~€~~ mois, qui n'est pas acceptable, ni pour les élus, ni pour les contribuables, quand bien même nos contribuables nageurs.

Ce sont ces considérations financières qui ont motivé le maintien de cette fermeture à l'unanimité.

Tout comme nos voisins, qui se sont retrouvés dans la même situation. Pour rappel, seules 3 piscines sont restées ouvertes dans l'Aisne : Villers Cotterêts, Chauny, Sissonne. Les piscines de Soissons (Mercein-et-Vaux), Laon, Hirson, Guise, Fresnoy le Grand, Gauchy, Tergnier sont restées fermées au public et aux scolaires.

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Chargé de communication :

Bernard COUVREUR

Téléphone :

03 23 70 79 71

Courriel :

bernard.couvreur@carct.fr

Adresse :

L'Aiguillage

2, avenue Ernest Couvrecelle

02400 Etampes-sur-Marne

Site web :

www.carct.fr



@aggloregionchateauthierry



@CARCThierry

2021 : la lumière au bout du tunnel ?

Les élus ont donc espéré pouvoir rouvrir en 2021, mi- janvier, comme c'était prévu avec une attention toute particulière pour les cours destinés aux scolaires avec la mise en place de 8 lignes d'eau réservées pour 20 enfants.

Malheureusement, au 14 janvier le Premier ministre a annoncé un couvre-feu et le « maintien des activités sportives scolaires et extras scolaires pour celles qui pouvaient avoir lieu en extérieur **uniquement** ». Puis, le 31 mars, un troisième confinement est annoncé.

La réouverture de Citélium ne s'est donc faite qu'au 17 mai pour les scolaires, premier public à avoir pu accéder au centre.

La Communauté d'agglomération et ses élus sont donc surpris que ces considérations motivées par deux confinements et une période complexe reviennent dans la bouche de certains élus castels au mois de juillet 2021, alors que le centre a rouvert ses portes.

Schizophrénie ou démagogie ?

Aujourd'hui, de nombreux élus communautaires sont las des petites phrases de leurs collègues ! Et oui, on peut lire dans l'article « Les règles sanitaires auraient permis de le laisser ouvert aux groupes scolaires. Mais l'agglomération, qui gère le centre Citélium, n'a pas fait ce choix. Une décision que regrettent les représentants de la mairie présents ce lundi. » Mais concrètement, qui est l'agglomération ? Et bien ce sont les élus municipaux, à commencer par les élus castels qui rappelons le, représentent 25% des élus du bureau communautaire, à la mesure de la taille de la ville.

Rappelons que le conseiller délégué au sport, Nafis Yaramis, qui a quitté ses fonctions le 9 février dernier a été remplacé par Özlem Ökten, et que tous deux sont conseillers municipaux de Château-Thierry !

D'autant que cette décision a d'une part été votée à l'unanimité par les membres du bureau communautaire puis partagée et débattue en Conseil communautaire avec les élus qui s'expriment dans cet article.

Dans la vie démocratique de notre pays, il y a les temps de débats (et si vous interrogez les élus communautaires, ils sont souvent nourris à l'agglomération), le temps du vote et ensuite le temps de défendre ces choix, collectivement, auprès de tous.

On ne peut pas sans cesse remettre en question les décisions prises collectivement. Ce droit de réponse permet de clarifier la situation et la décision.